

## **Règlement intérieur du Petit Kop Happy Events**

### **Horaires**

- L'accueil et la prise en charge des enfants se fera entre 30 et 45 minutes avant le coup d'envoi. Le parent entrera dans le stade avec son (ses) enfant(s) via **l'entrée Sud** (entre la tribune Sud et la tribune Rui – accès bas de la rue Nicouleau).
- Après match, les parents devront venir récupérer leur(s) enfant(s) dans les 15 minutes qui suivent le coup de sifflet final à l'algéco du petit kop situé entre la tribune Sud et la tribune Rui.

### **Organisation générale**

- Les enfants seront pris en charge par une équipe d'accompagnateurs, éducateurs à l'école de rugby ou professionnels de l'encadrement, suivant la législation en vigueur.
- Des accréditations spécifiques seront créées pour chaque enfant inscrit et seront à récupérer aux guichets de l'entrée principale le jeudi précédant la rencontre (14h-17h); le vendredi (9h-12h ; 14h-17h), le samedi matin de 10h à 12h. Il sera aussi possible de récupérer votre accréditation à **vosre arrivée au stade entre 30 et 45 min avant la rencontre directement à l'entrée SUD** (entre la tribune Rui et la tribune Sud – accès bas de la rue Nicouleau).

### **Interdiction**

- De circuler sans accompagnateurs dans l'enceinte du stade
- De partir avant l'heure prévue
- De dégrader les locaux et le matériel mis à disposition
- D'envahir le terrain sans autorisation de l'accompagnateur

### **Droits d'image**

Nous vous informons que lors des animations du Petit kop Happy Events, des photos des enfants peuvent être prises. Chaque parent ou responsable légal donne son autorisation par la signature de ce document pour une diffusion publique de ces photos sur le site internet, les réseaux sociaux ou autres supports de communication du club.

En cas de non respect du règlement, des sanctions seront prises pouvant aller jusqu'au renvoi du membre selon la gravité de la faute commise.

Il est fortement déconseillé de prendre des objets de valeurs tels que bijoux, téléphones portables, MP3 etc... L'organisation du Petit kop ne pourra être portée responsable d'une perte, détérioration ou du vol de ces biens.

### **Autorisation parentale**

Je, soussigné(e)

..... Responsable  
légal de l'enfant.....

- Atteste avoir pris connaissance avec mon enfant du règlement intérieur et des conditions générales d'accueil et de fonctionnement du Petit kop Happy Events et autorise mon enfant à participer aux activités organisées dans le cadre de cette opération

Signature du responsable légal

Signature de l'enfant